

Convention Partenariale dans le cadre de **l'expérimentation** d'un point d'accès au droit en visio conférence au sein de l'espace France Services de Grand Bourgtheroulde

Entre les soussignés :

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Eure, représenté par Madame Marie-Christine VANHEMS, Présidente, désignée ci-après "*le CIDFF*",

D'une part,

Et

Le gestionnaire de l'espace France services, Communauté de Communes Roumois Seine, représenté par Monsieur Vincent MARTIN, Président, désigné ci-après « *la CDC Roumois Seine* »

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le manque d'information sur les dispositifs d'aide est l'une des premières causes de non-recours au droit. La complexité des démarches administratives représente un frein pour les personnes qui souhaitent faire valoir leurs droits. Les dispositifs d'aide, souvent situés en zone urbaines, sont peu accessibles ce qui renforce l'isolement dans les zones rurales, notamment des femmes victimes de violences.

Conscient de la nécessité de permettre aux habitants du territoire de « *la CDC Roumois Seine* de disposer d'une information juridique accessible, le CIDFF affiche sa volonté de donner plus de visibilité à son activité d'accès au droit en direction des femmes et des familles. Pour cela la CDC Roumois Seine et le CIDFF s'engagent ensemble sur la mise en place d'un point d'information juridique au sein de l'espace France services de Grand Bourgtheroulde

A ces fins, ils visent les objectifs suivants :

- Apporter une information fiable et de qualité pour tous les habitants du territoire sur les questions liées au droit,
- Faciliter la rencontre entre les besoins des habitants et le service du CIDFF.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les partenaires s'accordent dans la présente convention à œuvrer pour permettre aux habitants du territoire d'accéder à l'information juridique leur permettant de satisfaire au mieux leurs besoins.

Pour ce faire, la CDC Roumois Seine et le CIDFF décident de créer un Point d'accès au droit implanté au sein de l'espace France Services de Grand Bourgtheroulde.

Le champ d'application de la présente convention correspond au territoire d'intervention du partenaire.

1.1 DEFINITION ET MISSIONS DU POINT RELAIS PARTICULIER EMPLOI

Un Point d'accès au droit est un espace de proximité d'information et d'orientation, dans lequel les habitants peuvent trouver une information gratuite et confidentielle sur le droit.

L'information qui y est délivrée est une information juridique globale, pratique, actualisée et impartiale.

Le service proposé peut, en fonction du domaine concerné, aller d'un simple entretien juridique à une information plus approfondie selon les besoins de l'utilisateur.

Lorsque les besoins d'information du public dépassent le cadre de l'information, le Point d'accès au droit renvoie vers les acteurs compétents, notamment les avocats et les tribunaux qui délivreront un conseil juridique.

1.2 LES PUBLICS CIBLES

Les publics visés par le Point d'accès au droit sont :

- Les particuliers en recherche d'informations ou en demande de solutions en réponse à leurs besoins en matière de droit,
- Les personnes victimes de violences en recherche d'écoute et d'aide dans leurs démarches.

Article 2. ENGAGEMENT DES PARTIES

2.1 ENGAGEMENTS DU CIDFF

Dans le cadre du présent partenariat, le CIDFF s'engage à :

- En amont de l'ouverture du Point d'accès au droit, animer une demi-journée de sensibilisation à destination de la personne ou des personnes qui auront la charge de l'accueil au sein de l'Espace France Services de Grand Bourgtheroulde.

- Animer une fois par an un temps d'échanges et de bilan auprès de l'équipe de l'Espace France Services,
- Mettre à la disposition de l'Espace France Services :
 - Une boîte à outils incluant un guide, des affiches et des flyers pratiques à destination du public ;
 - Un clip vidéo d'information du grand public pouvant être diffusé dans l'Espace France Services, sur le site internet ou par toute autre voie (réseaux sociaux...);
 - Toute information nécessaire au bon fonctionnement du point d'accès au droit (horaires, planning...).
- Assurer une demi-journée d'information juridique par mois en visio (tous les troisièmes jeudi après-midi de 14h à 17h) et communiquer avec l'Espace France Services avant chaque permanence sur l'organisation des rendez-vous.

2.2 ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Dans le cadre de la présente convention, la CDC Roumois Seine s'engage à :

- Permettre au personnel de l'Espace France Services de participer à la demi-journée de sensibilisation prévue à l'article 2.1 ;
- Mettre à disposition des usagers un bureau confidentiel adapté et équipé d'un ordinateur et webcam sur le créneau prévu à l'article 2.1 ;
- Mettre à disposition un logiciel de Visio conférence répondant aux exigences RGPD ;
- Mettre à disposition du CIDFF un lien visio pour chaque rendez-vous fixé qui lui aura été transmis ;
- Faciliter le rapprochement entre les futurs usagers et le CIDFF ;
- Lors des entretiens, accompagner les personnes qui en ont besoin vers l'utilisation de l'outil informatique ;
- Faire preuve de discrétion et de bienveillance ;
- Diffuser une communication qualitative et de proximité sur l'existence de ce service ;
- Valoriser le présent partenariat au moyen des outils de communication mis à disposition : affichette, flyers, guides, clip vidéo de la campagne j'Ose.

ARTICLE 3 : DUREE DU PARTENARIAT

La convention de partenariat prend effet à la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au __ / __ / __.

Elle ne pourra être renouvelée que par accord exprès des parties.

Au terme de la présente convention, la pérennisation du point d'accès au droit dans l'Espace France service de Grand Bourgtheroulde sera conditionnée par l'obtention par le CIDFF de financements dédiés à ce service.

ARTICLE 4 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le CIDFF est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'ils mettent personnellement en œuvre pour la réalisation des actions inscrites dans la présente convention.

A ce titre, le CIDFF s'engage à prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel collectées, et à traiter ces données, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, et du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016.

Le CIDFF et la CDC Roumois Seine s'interdisent d'utiliser les données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de ce partenariat à d'autres fins que celles faisant l'objet de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. A défaut, la convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation prenant effet à la date d'envoi de la lettre.

Fait à BOURG ACHARD, le 04 juillet 2022 en deux exemplaires.

Madame Marie-Christine VANHEMS
Présidente du CIDFF de L'Eure

Monsieur Vincent MARTIN
Président de la CDC Roumois Seine



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité



Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Affiché le
ID : 027-200066405-20230206-CC_MFS_08_2023-DE



ANNEXE 1

Les contacts opérationnels

Pour le CIDFF :

NOM : TEMPERTON
PRENOM : Dany
Mail : direction@cidf27.fr
Téléphone : 02 32 33 44 56

Pour la CDC Roumois Seine :

NOM : CANNESANT
PRENOM : Mathieu
Mail : m.cannessant@roumoiseine.fr
Téléphone : 02 32 57 95 28

Pour l'espace France Services :

NOM : HEBERT
PRENOM : Michel
Mail : m.hebert@roumoiseine.fr
Téléphone : 06 37 44 49 88